



Jean-Paul MAWET :
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements
festifs
et de la communication

> E-DISON, une nouvelle association des commerçants et artisans disonais



Les commerçants et artisans de Dison et d'Andrimont viennent de se doter d'une nouvelle association, baptisée E-DISON, avec "E" comme Economie, comme Entreprise, ... Avec "E" comme Energie également si l'on en juge par le dynamisme de ses animateurs.

Le 10 avril dernier, ces derniers ont réuni quelques 80 commerçants et artisans disonais au château d'Ottomont pour se présenter, mais également pour faire le point sur une série de questions et de problématiques touchant au commerce et à l'économie sur le territoire de Dison. Mais E-Dison avait déjà posé ses premiers jalons en participant au salon du vin et de la dégustation In Vino Musicas.

E-DISON entend demain devenir l'interlocuteur privilégié des autorités communales sur toutes les questions qui, de près ou de loin, concerneront le commerce et l'artisanat : sécurité, mobilité, implantation de nouveaux commerces, ...



Association des commerçants de Dison - Andrimont

Les autorités communales ne peuvent que se réjouir de cette initiative -qu'elles ont d'ailleurs décidé de soutenir financièrement -. En effet, le commerce et l'artisanat demeurent plus que jamais l'atout majeur de l'économie disonaise, complétant le développement du zoning des Plénesses où les entreprises ne cessent de venir s'implanter.

Avec les travaux qui avancent à grands pas sur le site Interlac et l'ouverture prochaine de plusieurs nouvelles implantations commerciales, le commerce disonais va retrouver de la vigueur. Il aura bien besoin d'une organisation qui en défende les intérêts et qui en assure la meilleure visibilité.

E-Dison

Le conseil d'administration :

Président : Christian KAIRIS (Cash Converters)

Trésorier : Nathalie CORNET (Cornet Mockel)

Secrétaire : Chantal SKA (Circé)

Secrétaire adjointe : Collette FASSOTTE (Pneus Soret)

Administrateurs : Hubert CLAESSEN (Hubo), Gérard GOBBIL (Belgocuisine), Michaël LECLERE (Librairie LECLERE).



> Les nouvelles économiques du trimestre

→ Ouverture d'AVEVE, première enseigne sur le site INTERLAC : les travaux se poursuivent à grande vitesse.

→ La librairie LECLERE ouvre dans ses locaux de la rue Albert le premier Cyber-café disonais. En outre, une formation à l'informatique y sera bientôt dispensée.

→ FEDER : le gouvernement wallon a accordé 5 millions d'euros à Dison. Le projet culturel sur Interlac va pouvoir être entamé. Toutefois, la commune réclamera d'autres aides régionales pour mener à bien le projet.

impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 03 juin 2008

- > la nouvelle **Maison de Police**
- > énergie & environnement
- > l'Association des commerçants **E-Dison**



DISON

ENTRE VILLE ET CAMPAGNE



Yvan Ylieff.
Bourgmestre

“ Votre sécurité, c'est notre préoccupation quotidienne ”

De toutes les questions, finances, travaux publics, urbanisme, enseignement, culture, sports, actions sociales, développement économique, promotion du commerce local et de l'artisanat, défense de l'agriculture, sauvegarde de l'environnement ... etc, dont ils ont à s'occuper chaque jour, la sécurité de chacune et de chacun d'entre vous est l'une, sinon la plus importante, pour les mandataires communaux de DISON et le Bourgmestre en particulier qui, de par la loi, dispose d'importantes compétences de police.

Le volet judiciaire de ces compétences (constat d'infraction, identification de personnes, recherches d'auteurs de délits, ... etc), est cependant, faut-il le rappeler, du ressort exclusif des forces de police locale et fédérale.

Le Bourgmestre n'est donc pas le sheriff habilité à faire la loi et encore moins à rendre la justice sur le territoire communal. Ses missions de police ont, en effet, essentiellement pour objet l'organisation, le financement et la gestion de la zone de police locale dont fait partie sa commune en l'occurrence pour DISON, la Zone de police Vesdre qui est composée de la Ville de VERVIERS et des Communes de PEPINSTER et DISON.

Le nombre de policiers et d'agents administratifs de cette zone avoisine les 250 personnes dont 35 qui, depuis quelques jours, ont pris leurs quartiers dans le tout nouveau et flambant neuf bâtiment de la rue Léopold, près de l'entrée et de la sortie de l'autoroute. Bref, une vue imprenable sur un des endroits les plus fréquentés et donc des plus sensibles de notre Commune.

La présence de policiers sera de plus en plus visible en raison de l'accroissement des effectifs, mais aussi des moyens technologiques supplémentaires, tels que les caméras de vidéo surveillance. En outre, chacun doit le savoir, la présence d'un policier peut ne pas être remarquée tout simplement parce qu'il est en tenue civile pour des raisons opérationnelles.

Il en est de même des voitures banalisées qui surveillent là où c'est nécessaire, soit toutes mesures destinées à garantir au maximum votre sécurité.

Car celle-ci est et doit rester notre souci quotidien.

Le Bourgmestre
Yvan YLIEFF

SOMMAIRE

Couverture : photo de la nouvelle maison de police

2 Sommaire
Edito

3 Commission communale
consultative pour l'environnement

4 Un conseiller en énergie
à votre disposition

5-6-7-8 La police locale

9 Triennal 2007-2009

10 Les enfants d'abord !

11 Les promenades de notre commune

12 E-Dison

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de Dison - n° 03 juin 2008

Tirage : 6200 exemplaires

Distribution : toutes boîtes

Coordination : Jean-Paul MAWET

Editeur responsable

& Rédaction : Administration communale de Dison

Rue Albert 1er, 66

Tél : 087/39 33 40

Fax : 087/34 15 87

www.dison.eu

Mise en page : perspectives

Commission consultative pour l'environnement



Véronique BONNI:
députée
Communautaire,
échevine de l'enseigne-
ment,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascol-
aires,
de la lecture publique



**Parler d'environnement, c'est bien ...
Mais agir en citoyen responsable, actif et critique
afin de le préserver, c'est mieux.**

Aujourd'hui une multitude de termes, de notions et de définitions suscitent notre attention.

Nous sommes invités à combattre la pollution et à sauver le monde. Nous devons manger bio, faire de l'économie sociale, acheter équitable et développer durable.

C'est ainsi que, depuis quelques années déjà, une commission communale consultative pour l'environnement a été mise en place et a pour missions, entre autres, de faire des propositions au Conseil communal et au Collège communal sur la mise en œuvre d'actions pour établir des modèles de plans communaux d'environnement pour le développement durable.

Cette commission est composée de citoyens et d'associations venant de tous les horizons et des différents quartiers de notre commune, à savoir :

- Mlle **Véronique Bonni**, Présidente,
rue du Corbeau, 4, 4820 Dison ;
- Mme **Christelle Van Gucht - Surquin**, Vice-Présidente,
allée du Bourgmestre Miessen, 27, 4821 Andrimont ;
- Présence et Actions culturelles de Dison,
Mlle **Dany Wérisse**, avenue du Foyer, 114, 4820 Dison ;
- Ligue des Familles, Mme **Brigitte Collart**,
rue Neuve, 70, 4820 Dison ;
- Maison de Police de Dison, M. **André Rygaert**, Chef de Service,
rue d'Andrimont, 87, 4820 Dison ;
- Centre culturel de Dison,
rue des Ecoles, 2, 4820 Dison ;

- Mouvement Ouvrier Chrétien, M. **Michel Seffer** (titulaire),
avenue Reine Elisabeth, 57, 4820 Dison et M. **Victor De la Fuente**
(suppléant), rue Fonds de Loup, 63, 4821 Andrimont ;
- Mme **Jeannine Baguette**,
rue des Franchimontois, 63, 4821 Andrimont ;
- M. **Jean Dierickx**,
rue Henri-Jacques Proumen, 48/11, 4820 Dison ;
- Mme **Maria-Dolores Avila - Gutierrez**,
rampe de Renoupré, 24, 4821 Andrimont ;
- M. **Didier Rigaux**,
rue Neuve, 72, 4820 Dison ;
- M. **Jean Lenzen**,
rue Clément XIV, 59, 4821 Andrimont ;
- M. **Paul Renouprez**,
cité de Husquet, 21, 4820 Dison ;
- M. **Christian Monville**,
rue Anne de Molina, 84, 4821 Andrimont ;
- Mme **Jeannine Jongen-Lahaye**,
rue Adolphe Hardy, 6, 4820 Dison ;
- M. **François Schmitz**,
rue Xhauflaire, 21, 4820 Dison.

Nos objectifs : sensibilisation, information, communication.

Dans ce cadre, le Conseil communal des enfants a déjà été sensibilisé à la problématique de la propreté publique lors des journées "Quartiers propres", aux économies d'énergie et continuera à l'être, dans les prochains mois, lors de la venue de spécialistes en différents domaines et matières.

Les thèmes que la Commission communale consultative pour l'environnement abordera dans les prochains mois : "rationalisation des collectes, compostage, déjections canines, propreté des quartiers, ...".

> Info

Pour plus d'info, téléphonez au numéro de téléphone :
087/39 33 82 ou par e-mail : jean-luc.poumay@dison.be



Jean-Paul MAWET:
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements
festifs
et de la communication

> un conseiller énergie à votre disposition...

Vous désirez réduire vos factures énergétiques et diminuer votre impact sur l'environnement et le climat. Mais vous ne savez pas comment faire ou par où commencer. Voici un bon plan pour vous y aider.

Dans le cadre du plan "Commune énergétiquement" initié par la Région wallonne, l'Administration communale de Dison s'est engagée à promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, grâce notamment à l'appui d'un conseiller en énergie récemment engagé.



Frédéric Praillet

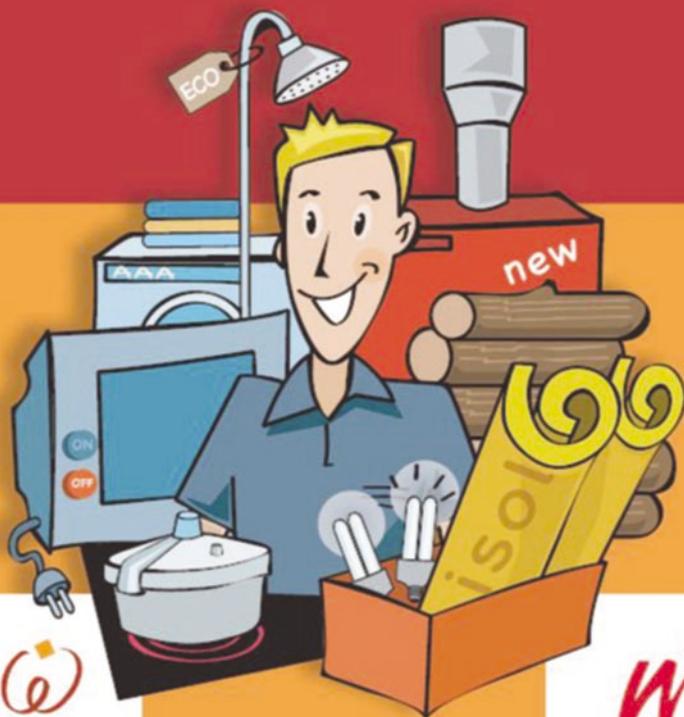
Dès ce mois de juin, ce conseiller est à votre disposition dans les locaux de la maison communale tous les mercredis de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous (Tel : 087 39 33 40) ou par e-mail à energie@dison.be pour tout renseignement ou conseil concernant :

- les systèmes de chauffage
- l'isolation des bâtiments
- les économies d'énergie et son utilisation rationnelle
- les primes et réductions d'impôt
- la démarche "Construire avec l'énergie"
- le respect des normes énergétiques dans les demandes de permis d'urbanisme

N'hésitez donc pas à le contacter. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions ou de vous aider dans vos recherches. Visitez aussi la page dédiée aux économies d'énergie sur notre site web www.dison.eu

Par ailleurs, le conseiller en énergie travaille en collaboration avec le guichet de l'énergie de la Région wallonne qui reste la référence absolue en termes d'économies d'énergie (Tel : 0800.11.901 ou <http://energie.wallonie.be>).

Des changements s'imposent ! Soyons en les moteurs...



économisons
l'énergie

RÉGION WALLONNE

Yvan Ylief:
Bourgmestre

> votre nouvelle **Maison de police à Dison**

> Quelles sont les missions des policiers de la Maison de police ?

La préoccupation principale des policiers de la Maison de police, c'est évidemment le travail de quartier. Il s'agit principalement de prévenir et résoudre les problèmes locaux de sécurité et d'améliorer la qualité de la vie des citoyens. Plus concrètement, il s'agit de prévenir les incivilités, de gérer les conflits de voisinage, de surveiller les espaces publics ou encore de faciliter la circulation et le stationnement, et de traiter les problèmes liés aux événements locaux. On pourra encore citer la réalisation d'enquêtes judiciaires et le suivi des demandes de domiciliation.

Les policiers sont également chargés de réaliser certaines tâches au bénéfice de la Zone Vesdre : permanence à l'accueil de l'Hôtel de police de la Chaussée de Heusy, participation au rôle des services d'intervention et de prévention 24h/24h et 7j/7, ...

> Une nouvelle Maison de police au centre de Dison

Le 26 juin 2008, les Disonais et les Rechaintois disposeront d'une Maison de police flambant neuve ! Si les habitants d'Hodimont profitent déjà d'une nouvelle infrastructure construite en 2005, il était important que les autres citoyens bénéficient également d'une infrastructure policière moderne.

Il faut dire que depuis la réforme des polices, en 2001, une partie des forces de l'ordre actives sur le territoire de Dison et de Petit-Rechain a pris place dans l'ancienne gendarmerie, rue d'Andrimont. Il est rapidement apparu que ce bâtiment n'était plus du tout adapté au travail d'une police moderne et de proximité. L'accueil du public est malaisé, l'accès au bâtiment n'est pas facile et les locaux, fort anciens, ne sont ni agréables, ni conviviaux que ce soit pour les policiers ou pour le citoyen. Et il faut encore ajouter les difficultés de parking pour les visiteurs...

Cela ne pouvait s'éterniser. Les autorités disonaises, de concert avec le Collège de police, ont donc cherché une solution et proposé, en 2003, de construire un nouveau bâtiment en plein centre de Dison. Un terrain était disponible avenue Léopold où un chancre défigurait le quartier. Il a été décidé de construire la nouvelle Maison de police à cet endroit et, par la même occasion, de rénover le paysage urbain local.

Situé au numéro 18 de l'avenue, le nouveau bâtiment se trouve dans une position centrale et largement plus accessible, autant en voiture qu'en bus, que l'ancienne gendarmerie. Pour la réalisation

du bâtiment, l'étude architecturale a tenu compte des exigences d'une police moderne, et plus spécialement au niveau de l'accueil de la population. Ainsi, le rez-de-chaussée comprend un service d'accueil confortable, où le citoyen bénéficie d'une salle d'attente avec WC. Trois locaux dédiés spécifiquement aux auditions ont aussi été construits permettant un contact personnalisé et discret avec le policier.

Du côté du personnel, la nouvelle Maison de police présente des avancées au niveau du cadre de travail. L'équipement de bureau a été renouvelé. Les locaux sont plus aérés et plus lumineux, notamment grâce aux nombreuses fenêtres disposées sur les façades avant et arrière. Les bureaux des policiers de terrain bénéficient d'un meilleur agencement et peuvent accueillir tous les policiers d'une même équipe de quartier. Cette architecture intérieure sert également à développer la collégialité et le travail en équipe.

Un parking privatif, protégé par une barrière sécurisée, se trouve à l'arrière de la Maison de police. On y trouve plusieurs garages fermés pour les véhicules de service.

Même s'il a été conçu il y a près de 3 ans, le bâtiment construit fait déjà appel aux normes actuelles en matière d'isolation et d'utilisation de matériaux. De plus, la Zone de police avait déjà pensé, à une époque où l'initiative n'était pas répandue, à demander l'installation de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire. Une citerne à eau de pluie permet aussi de répondre aux besoins en eau non potable. Les disonais vont donc pouvoir bénéficier d'une Maison de police conciliant qualité d'accueil, confort des locaux mais aussi développement durable.





élargi par rapport au découpage actuel. Cela donnera un découpage en 3 parties et donc autant de quartiers et d'équipes "spécialisées" : Rechain, Dison centre et Andrimont.

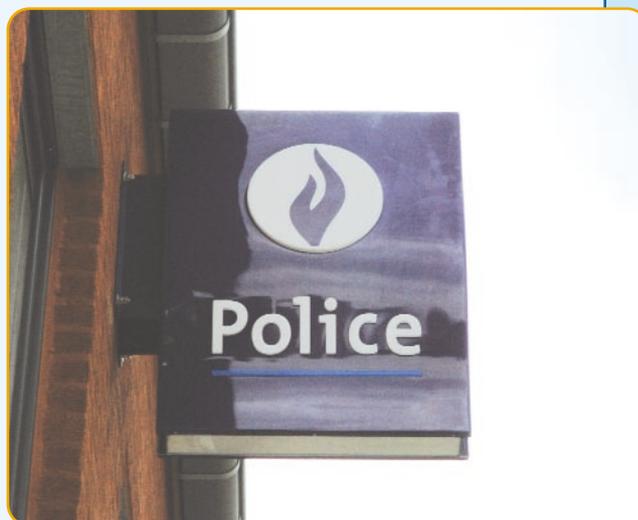
Les maîtres mots de cette nouvelle politique seront spécialisation territoriale et implication dans le travail de quartier. Les avantages sont nombreux : présence policière accrue pendant la journée et la nuit au bénéfice du citoyen, implication d'un plus grand nombre de policiers dans le travail de quartier, diversité dans les tâches policières, ...

Au terme d'une période d'évaluation, la Zone de police Vesdre examinera les résultats obtenus. Elle déterminera ensuite les pratiques qui seront étendues au niveau zonal (Verviers, Dison, Pepinster) dans les 5 maisons de police et, dès fin 2009, dans les 6 maisons avec la création de la maison de police d'Ensival.

➤ **Priorité à la prise en charge des quartiers**

L'inauguration de la nouvelle maison de police de Dison, ce n'est pas seulement un nouveau bâtiment sorti de terre. Dès le mois de septembre, les responsables de la Maison de police vont en effet expérimenter et évaluer de nouveaux modes de fonctionnement pour une meilleure prise en charge des quartiers. L'objectif est de développer toujours davantage la Zone de police Vesdre dans le sens d'une police de proximité toujours plus orientée vers la communauté. Clairement, la police de la zone et les policiers de la maison de police de Dison en particulier, veulent se positionner comme acteurs et garants de la vie sociale sur leur territoire. Par leur action au niveau de la sécurité et de la propreté principalement, ils veulent agir afin de conserver à Dison et Petit-Rechain une ambiance aussi agréable et sereine que possible.

A l'avenir, la figure bien connue du "policier de quartier" va céder la place à celle d'"équipe de quartier". Derrière les mots, ce changement signifie que la population d'un quartier pourra compter non sur un homme, mais sur toute une équipe de 6 à 12 policiers de proximité, dirigée par un chef d'équipe. Elle travaillera principalement sur son quartier, dont le territoire sera



➤ **Jeudi 26 juin 2008 : inauguration de la Maison de police de Dison**

16h30-18h30 Inauguration officielle - Discours des autorités politiques et policières

18h30-20h00 Ouverture au public - Visite de la Maison de police de Dison

En outre, l'inauguration sera précédée par la remise des prix du Challenge Nizet qui récompense les meilleurs futurs usagers de la route.

> Info

Adresse : 18, Rue Léopold à Dison

Téléphone général : _____ 087/329 300

Pour contacter les responsables des quartiers de :

- Dison Centre : _____ 087/329 301

- Rechain : _____ 087/329 302

- Andrimont : _____ 087/329 303

Fax : _____ 087/329 307

Courrier électronique : info@policevesdre.be

Heures d'ouverture : 8h30 à 17h30 sans interruption

Attention : en cas d'urgence, veuillez toujours composer le 101.

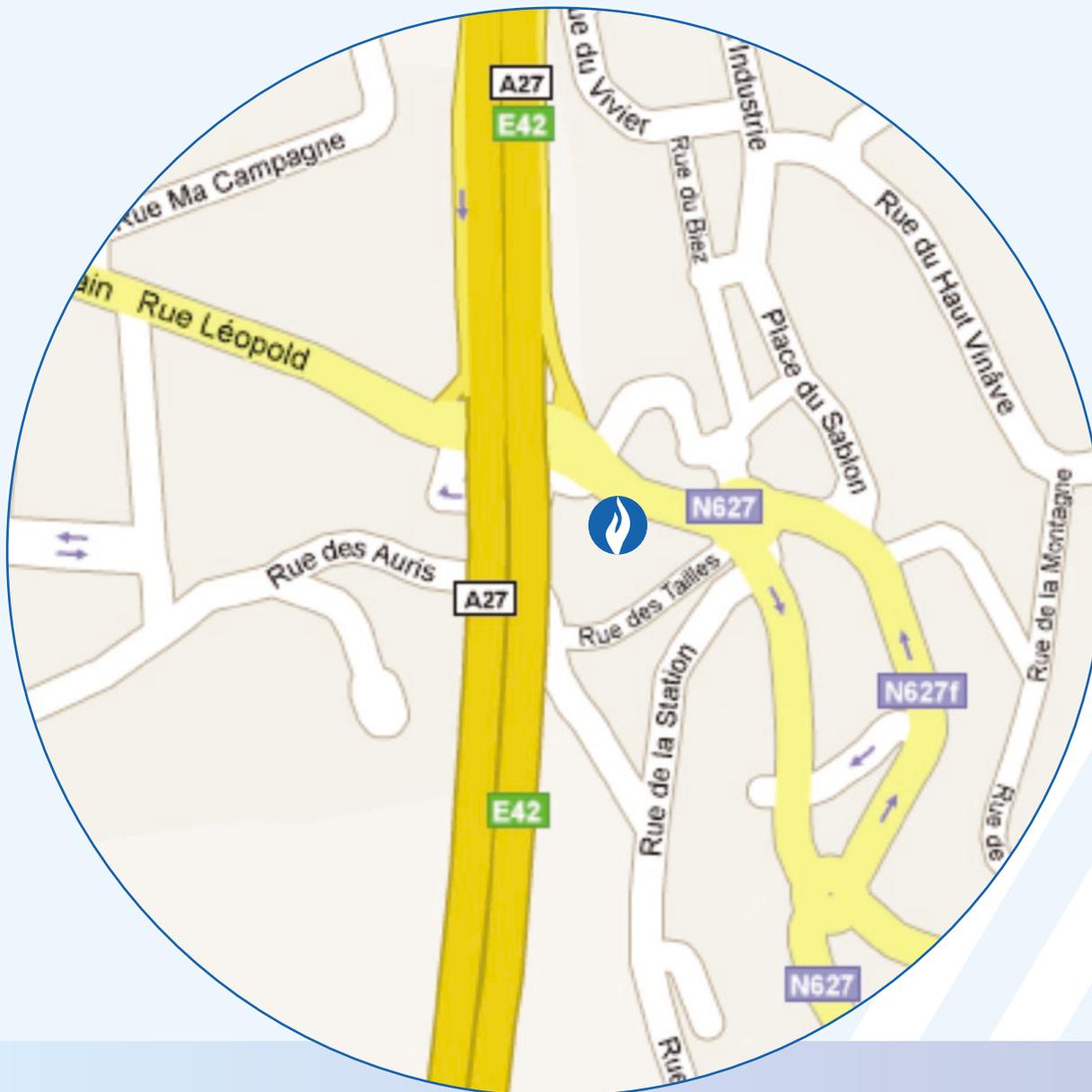
Accès en bus :

lignes 38 B, 702 et 738 (arrêt place du Marché)

Parking : parking gratuit en dessous du pont de l'autoroute, quelques dizaines de mètres plus haut que la Maison de police.

Son territoire : la Maison de police de Dison couvre les quartiers de Dison, Rechain, Andrimont, Renoupré et une partie d'Ottomont dont notamment la rue Pire Pierre. Les verviétois habitant rue de Renoupré entre la Vesdre et la rue de Limbourg dépendront aussi à l'avenir de la Maison de police de Dison.

Pour rappel, les quartiers de Fabriques, Grappe, Ottomont, Paradis et quelques rues du quartier Quai sont pris en charge par la Maison de police d'Hodimont.



> les **résultats** de notre **enquête** sur la **police**

159 citoyens disonais ont participé à l'enquête. Soit 93 hommes, 64 femmes (et 2 non précisés). 45 personnes de plus de 65 ans, 47 de 50 à 64 ans, 32 de moins de 50 ans (et 7 non précisés). 86 Disonais, 64 Andrimontois, 4 Montois (et 5 non précisés et autres).

[1 Avez vous déjà fait appel aux services de police ?]

Deux raisons majeures mettent les citoyens disonais en rapport avec la police : l'obtention d'un document (36.31 % des réponses) et le dépôt de plainte (49.16%). La troisième catégorie en importance (17.88 %) est la catégorie autres qui regroupe la propreté publique, les chiens errants, le vandalisme et les troubles de voisinage.

Ce sont par ailleurs davantage les hommes que les femmes qui recourent aux forces de l'ordre.

[2 Contact avec la police]

Si la manière de contacter la police est connue par plus de 90% des personnes qui répondent, la proportion est beaucoup plus faible (50.64 %), lorsqu'il s'agit de confirmer que l'on connaît un policier attaché à la maison de police.

Quant au degré de satisfaction, il demeure positif en ce qui concerne la qualité du contact (59.23 %) pour tomber à 47.50 % lorsqu'il s'agit d'apprécier les suites apportées à la requête des citoyens.

Plus de 40% des personnes reconnaissent toutefois leur ignorance dès qu'il s'agit de désigner la maison de police dont relève leur domicile. Cette proportion est cependant notablement plus faible (33.33 %) chez les plus jeunes et chez les plus âgés (35.56 %).

[3 Les attentes générales de la population]

Deux priorités se dégagent nettement : la nécessité d'une action préventive et une attention renforcée à tout ce qui concerne la propreté publique. Toutefois, si la possibilité de pouvoir recourir aux forces de police 24 heures sur 24 ne constitue pas une priorité des répondants, l'attente est claire dès qu'il s'agit de la visibilité des forces de l'ordre : les citoyens disonais souhaitent une présence visible accrue de celles-ci.

[4 L'insécurité au quotidien]

Dix délits ont été soumis à nos concitoyens sous la question de savoir s'ils connaissaient personnellement des personnes qui en avaient été victimes.

Les réponses positives les plus citées concernent les vols et les cambriolages. Il est un fait cependant que ce type de délit bénéficie d'une publicité médiatique quasi systématique ce qui en facilite une prise de connaissance dont ne bénéficient pas nécessairement les autres faits cités.

Parmi ceux-ci, les trois catégories les plus fréquemment citées relèvent davantage de l'incivilité : vandalisme, agressions verbales et tags. Tous faits qui ont la particularité de se répéter et de "polluer" le quotidien de nos concitoyens.

[5 Les priorités des Disonais]

Ici encore, le questionnaire répertoriait 15 priorités parmi lesquelles les citoyens étaient invités à classer les trois plus importantes selon eux.

Huit priorités recueillent une cote supérieure à 100 points. Nous les regrouperons en trois catégories :

- a une plus grande visibilité policière de jour comme de nuit : 394 points
- b le renforcement de la sécurité routière : 456 points
- c la lutte contre les incivilités et la dégradation du tissu social (groupes de jeunes, propreté publique, tags, dégradations volontaires) : 408 points.

L'ensemble de ces données a évidemment été communiqué aux responsables de la zone et des maisons de police chargées du territoire disonais.



WillyFORMATIN:
échevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

> le triennal nouveau est arrivé



Quid des autres fiches !

Les travaux d'égouttage sans réfection complète de voirie pourraient être exécutés car le coût de ceux-ci est supporté en grande partie par la S.P.G.E. (société publique de gestion de l'eau). Citons pour exemples la pose ou le remplacement des égouts dans les rues Ferme du Curé, Mamelon vert, Neufmoulin et dans l'avenue du Foyer.

D'autres travaux urgents devront être réalisés sur fonds propres via emprunts. Certes, les finances communales sont saines, mais le budget n'est pas extensible ! Il faudra opérer des choix.

Nous en reparlerons dans un prochain article !

Présenté au Conseil communal de mai 2007, remanié au Conseil communal d'octobre de la même année suite aux remarques de la Région wallonne, le plan triennal des travaux 2007-2009 a fait l'objet d'un accusé de réception de la D.G.P.L. (direction générale des pouvoirs locaux) le 18 décembre 2007. La Région wallonne disposait de trois mois pour se prononcer. Avant l'échéance du 18 mars 2008, le pouvoir subsidiant nous informait qu'il prolongeait le délai initial de 45 jours.

Le 14 mai, nous avons reçu un courrier de la Direction générale indiquant que le plan triennal avait été approuvé par arrêté ministériel le 30 avril dernier. Malheureusement, la récolte n'est guère exceptionnelle. Jugez plutôt ! Nous avons obtenu 1.328.000 € pour le plan triennal 2004-2006. Aujourd'hui, nous disposons de 715.610 € pour les travaux inscrits au plan triennal 2007-2009. Sur les 16 fiches rentrées, la Région n'a retenu qu'un dossier à savoir la réfection et l'égouttage (récolte et élimination des eaux de ruissellement) de la première partie de la route de Henri Chapelle à réaliser au plus tôt en 2009.





Véronique BONNI:
députée Communautaire,
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

➤ les *enfants* d'abord !



La vie des enfants entre 3 et 12 ans est principalement rythmée par les horaires scolaires, l'alternance entre périodes de vacances. Grandir, pour l'enfant aujourd'hui dans notre société, c'est très souvent évoluer dans des lieux de vie nombreux et variés, avec différents partenaires ; c'est prendre appui sur les adultes qui assurent sa prise en charge, à d'autres moments, en l'absence de ses parents.

De tous temps, les parents, principalement les mères, ont eu besoin de faire garder / surveiller en leur absence leur(s) enfant(s), quelles que soient leurs occupations.

C'était l'aîné de la famille, la voisine, un membre de la famille élargie (grands-parents, ...) ou une nourrice qui se chargeait des soins aux plus jeunes.

On ne peut pas dire qu'il y ait, à Dison, "un accueil" des enfants entre 3 et 12 ans. L'observation montre la grande diversité de formes d'accueil : activités extra/para-scolaires, activités sportives, culturelles, centres de créativité, garderies scolaires, écoles de devoirs, mouvements de jeunesse.

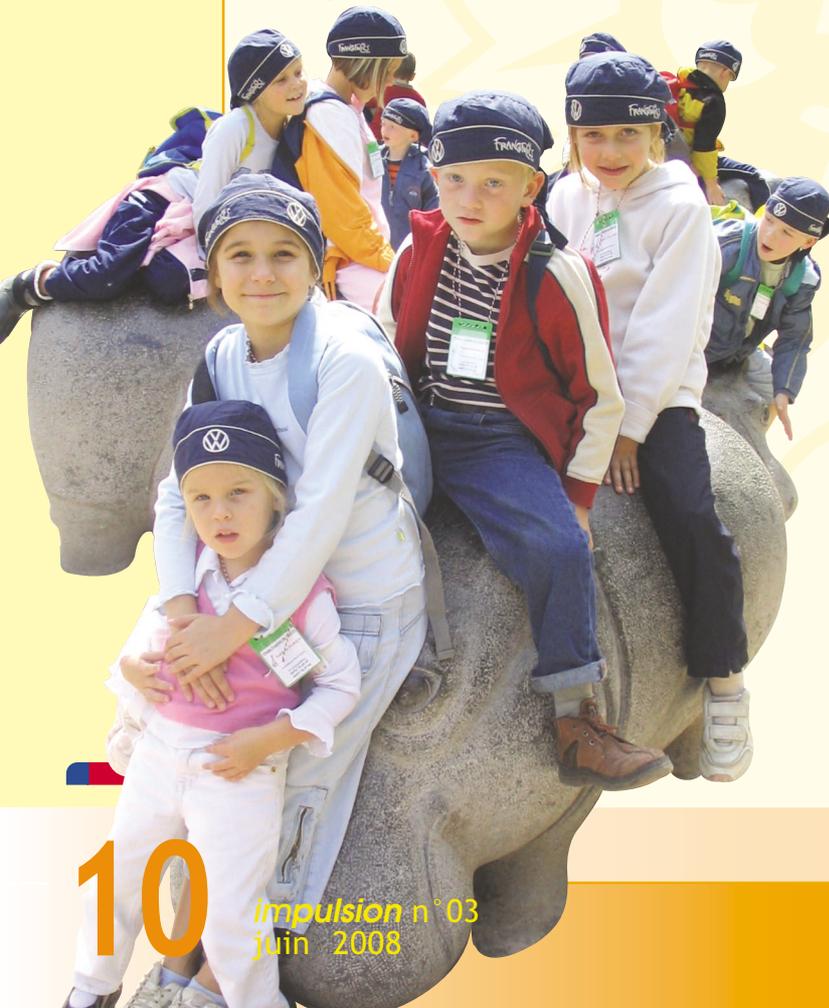
Ces diverses activités organisées pour les enfants durant leurs temps libre veillent à contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants.

C'est ainsi que cette année encore les "Petits Vacanciers" accueilleront les enfants âgés de 3 à 12 ans à la Plaine Fassotte.

Dès le premier juillet une équipe de jeunes formées et motivée encadreront les enfants et les entraîneront dans un tourbillon d'activités : les animaux de la ferme, Mon hygiène ma santé, Ratatouille, l'environnement, Parcours d'artistes, Super héros, ... sont les principaux thèmes qui seront abordés durant les vacances scolaires.

Créativité, développement physique, intégration sociale, épanouissement et qualité sont les principaux objectifs de nos activités qui doivent assurer à tous les enfants des chances égales d'émancipation sociale, leur offrir un lieu de transition entre le temps scolaire et la famille et ce dans un endroit convivial et adapté à tous !

Vous êtes intéressé(e) contactez sans plus tarder Christelle VANDEGAART au service Petite Enfance au 087/314550





Stéphane MULLENDER.
échevin des services
Etat civil/Population/
Etrangers/Jeunesse
Maisons de jeunes
Tourisme

> les promenades de notre commune



> 1. Promenade Georges Zeyen

Elle commence à l'Esplanade de la Libération, à proximité de l'Eglise Saint Fiacre avec le remarquable monument sculptural de Catherine Fourniau qui symbolise le passage de Dison dans le 3ème millénaire, puis la Place du Sablon.

Par la Place Luc Hommel et la rue de la Montagne, le promeneur arrive à la Chapelle St Rwesmel d'où il peut admirer la vue en perspective sur le château Bleyfuesz appelé également la tour Malakoff.

La traversée du cimetière offre le spectacle de quelques monuments importants. La première prairie de Mont permet d'admirer le Châtelet, une construction pour religieux datant du XIXème siècle.

La descente dans la vallée de Matacou est abrupte. Puis il faut remonter le lit du ruisseau jusqu'au chemin de Clisore. Passage sur la place communale d'Andrimont, puis vers l'ancien jardin du Curé, l'Avenue du Centre et la rue de la Coutare. Il faut alors traverser les prairies pour arriver à la route de Mont et l'Eglise Saint Jean Baptiste. Redescendre enfin la rue aux Verres jusqu'à la rue Haut Vinève, puis la rue de l'Industrie et la place du Sablon.

Découverte architecturale et touristique de l'église Saint Fiacre, de l'ancienne "musicale", salle où Edgard Grosjean donna son 1er concert. Découverte de la Chapelle Dozot connue pour ses pouvoirs contraceptifs, le château Bleyfuesz et enfin la grotte Bebronne.

Au travers de cette promenade, il y a une réelle revalorisation du patrimoine disonais tant architectural qu'historique.

La brochure explicative disponible à l'Administration communale ne manquera pas de faire découvrir aux promeneurs les magnifiques recoins de la Commune.

> 2. Promenade Chantal Noel

La Place communale du village d'Andrimont, l'une des plus anciennes communes du Marquisat de Franchimont, constitue le point de départ de cette promenade. Le promeneur s'engage ensuite sur le chemin de Clisore, passant à proximité de la grotte Bebronne pour reprendre alors la rue de la Coutare. Arrivé sur la route d'Henri-Chappelle, il continue le chemin de Wooz à travers prés et bois. Après avoir remonté le chemin de Jean Sans Peur, il arrive au cimetière d'Andrimont et termine enfin par un retour à la place communale d'Andrimont. Ce qui retient d'abord l'attention, c'est le patrimoine bâti dont le caractère est resté authentique. La tour carrée et fortifiée de l'église Saint Laurent attire le regard au centre de la place de même que la pompe à bras en fonte et la fontaine ornée d'un dauphin en pierre.

Le passé tant touristique qu'architectural demeure la pièce maîtresse de la promenade Chantal Noel. L'intérêt du promeneur sera sans cesse capté par l'authenticité des sites.

Le Musée de Verviers, par exemple, possède plusieurs pièces provenant de la grotte des Sottais. Ces lieux chargés d'histoire gardent la trace de notre passé pour qu'au travers de cette promenade, ils soient sans cesse redécouverts et appréciés par les petits et les grands.

